



Élections



Caisse des Ecoles de Pierrelaye

Appel à candidature pour siéger au Comité

→ Quand et où

- **Mercredi 25 janvier 2023**

de 17h00 à 19h00, salle du Conseil en Mairie,
42 bis rue Victor Hugo, Pierrelaye.

→ C'est quoi

- **La Caisse des Ecoles de Pierrelaye**

C'est un établissement public communal présidé par le Maire. Elle intervient en faveur des enfants des **écoles maternelles et élémentaires** dans tous les domaines de la vie scolaire. Elle est subventionnée par la ville.

La Caisse des Ecoles ne doit pas être confondue avec la coopérative scolaire.

→ Elire qui

- **Une partie du Comité**

Le mercredi 25 janvier, **il sera procédé à l'élection de 4 représentants des adhérents** qui travailleront en collaboration des 4 représentants du conseil municipal.

→ Durée

- **Elus pour 3 ans**

Les membres du Comité se réunissent **4 à 5 fois/an en soirée.**

→ Conditions

- **Pour être candidat**

L'élection est ouverte à tout candidat domicilié sur Pierrelaye s'étant fait connaître officiellement. Il faut être adhérent à la Caisse des Ecoles et être à jour de ses cotisations (à la date du dépôt des candidatures).

L'acte de candidature devra être déposé par écrit auprès du service scolaire de la mairie **avant le 11 janvier 2023, 17h00.**

Les candidats qui recueilleront le plus de suffrages seront élus pour trois années.

- **Pour voter**

Il faut être adhérent de la Caisse des Ecoles en étant à jour de ses cotisations. L'adhésion peut être réalisée le jour de l'Assemblée Générale. Il n'est pas ouvert de vote par correspondance.

→ Pourquoi faire

- **Etre partie prenante**

Etre membre élu permet de participer aux Comités d'administration et **de s'investir pour l'amélioration de la qualité de vie scolaire, pour favoriser l'épanouissement des enfants** grâce à la découverte de nouveaux domaines d'activités.

Renseignements : 01 34 32 31 43

